
**RECOMMANDATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES**
Manuel d'épreuves et de critères
(Quatrième édition révisée)

Rectificatif

NOTA: Tout rectificatif à cette édition ainsi que tout amendement aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses seront disponibles sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>

1. 26.4.3.5, neuvième rubrique

Au lieu de huile végétale lire huile minérale

2. 28.4.2.4.5

La formule doit être libellée

$$Q_T = \frac{(M_2 \times C_{p_2} + H) \times \frac{D}{3600} - K}{M_2}$$

3. 32.2.2 (première phrase), 32.2.3 (troisième phrase), Tableau 32.1 (dernière ligne) et 32.3.1.6 a)

Au lieu de 60,5 °C lire 60 °C

4. 32.3.1.6 b)

Substituer au texte existant

b) qui ne sont pas toxiques ni corrosives, ni dangereuses pour l'environnement;

5. 38.3.4.7.2 a)

Substituer au texte existant

- a) Si la tension de charge recommandée par le fabricant n'est pas supérieure à 18V, la tension minimale d'épreuve sera égale à deux fois la tension de charge maximale de la batterie ou 22V, la valeur la plus faible étant retenue;
